DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 22 JUIN 2015 : DELIBERATION N° 306

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32
Réf. : ***CL/JR/IT***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE
Et
hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - ~~C.DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - ~~G.CAMBRELENG~~ - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - ~~S.CORDIER~~ - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - ~~M.GABET~~ - ~~L-A.DE BEJARRY~~

EXCUSES ayant donné pouvoir :
Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions **n° 1 à 7 et n° 10)**
Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - **Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)
Guy CAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - **Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)
Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - **Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)
Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :
Louis-Armand DE BEJARRY
Maryse GABET
Michèle GRAS (absente pour les questions **n° 1 à 7)**
Sylvie ZATAR (absente pour les questions **n° 8 et 9 et** à partir de la question **n°15)**
Christine SAVAUX (absente pour la question **n° 23)**
Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **n° 8 et 9 et** à partir de la question **n° 24)**
Christophe DI POMPEO (absent pour la question **n° 27)**
Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions **n° 8 et 9 et** à partir de la question **n° 36)**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 42 : PRU Sous le Bois - Autorisation donnée à la SA PROMOCIL de démolir 82 logements aux Parisiens

Vu la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu la circulaire n°98-96 du 22 octobre 1998 relative à la démolition de logements locatifs sociaux,

Vu la circulaire UHC/IUH 2/24 no 2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux,

Vu la circulaire n° 2004-56 UHC/IUH 2 du 25 octobre 2004 relative aux aides au logement dans les territoires d'intervention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu la notification de la prise en considération du dossier de D.I.D par l'A.N.R.U datée du 11 mars 2015,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine (P.R.U) du quartier de Sous-Le-Bois (dossier Agence Nationale de Rénovation Urbaine : A.N.R.U), le bailleur social PROMOCIL, partenaire du projet, a déposé auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, un Dossier d'Intention de Démolir (D.I.D) concernant une partie de son patrimoine sur la résidence des Parisiens.

Considérant que ce D.I.D vient compléter celui validé en 2012 concernant 93 logements de cette même résidence des Parisiens.

Considérant que la démolition des immeubles est conditionnée à la délivrance de l'arrêté préfectoral.

Considérant l'identité entre le programme général des opérations A.N.R.U pour la commune de MAUBEUGE et le D.I.D présenté par le bailleur.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable sur la Déclaration d'Intention de Démolir (D.I.D) présentée par le bailleur social PROMOCIL pour les immeubles suivants, dont il est propriétaire sur le territoire de la commune :

<u>Société Anonyme d'H.L.M. PROMOCIL</u>
<u>6 rue de la Croix - 59602 MAUBEUGE CEDEX</u>

- Immeuble BATIGNOLLES, 6 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble CLICHY, 8 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble LES TERNES, 6 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble AUSTERLITZ, 8 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble RIVOLI, 8 logements, démolition programmée en 2015

- Immeuble ROCHECHOUART, 8 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble GOBELINS, 8 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble VILETTE, 8 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble BUTTES CHAUMONT, 8 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble PIGALLE, 8 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble MONTMARTRE, 6 logements, démolition programmée en 2015
- Immeuble MESNIL MONTANT, 2 logements, démolition programmée en 2015

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable sur la Déclaration d'Intention de Démolir (D.I.D) présentée par le bailleur social PROMOCIL pour les immeubles dont il est propriétaire sur le territoire de la commune repris ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Délégué Territorial Adjoint

Reçu le

a

Monsieur le Directeur

FROMOCIL
6, rue de la Croix
59 602 MAUBEUGE Cedex

Affaire suivie par :
Claire Arnould
DDTM Nord
Service Aménagement Ville Renouvellement Urbain
Cellule Volet Social
☎ : 03 28 03 83 43
✉ : claires.arnould@nord.gouv.fr

Lille le 11 MARS 2015

Objet : Notification de prise en considération du dossier d'intention de démolir 82 logements Résidence « Les Parisiens » à Maubeuge -Sous le bois- Louvroil

En application de l'arrêté du 20 mars 2007 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, je vous informe que je prends en considération votre dossier d'intention de démolir (DID) mentionné en objet, suite à son instruction.

La date de démarrage de votre opération prise en considération par la présente est le 2 décembre 2015.

C'est à cette date que seront fixés les différents paramètres financiers pour le calcul de votre subvention (notamment la vacance pour le calcul des pertes de capacité d'autofinancement), et que le relogement des ménages du bâtiment concerné est autorisé.

Philippe LALART

Copie : Monsieur le Maire de Maubeuge
Monsieur le Chef de la Délégation Territoriale de l'Avesnois
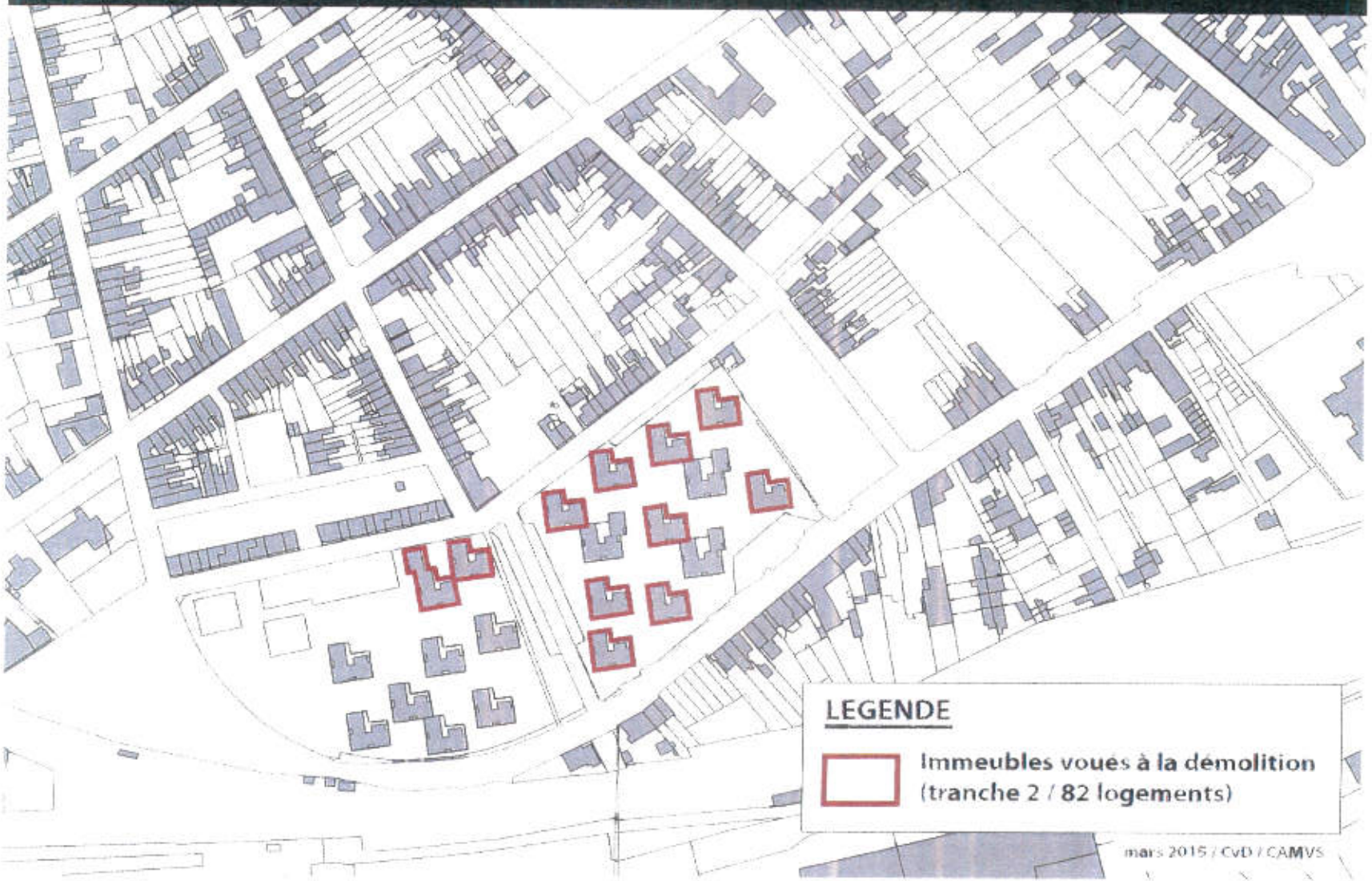
PRU de Sous-le-Bois (Maubeuge / Louvroil)
Situation des immeubles à démolir - Secteur des « Parisiens »
Tranche 2 - 82 logements - Patrimoine du bailleur PROMOCIL